

**COMMUNE DE LANRIVAIN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 mai 2023**

**Nombre de membres afférents**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Afférents<br/>au Conseil Municipal</b>      | <b>11</b> |
| <b>En exercice</b>                             | <b>11</b> |
| <b>Qui ont pris part à la<br/>délibération</b> | <b>11</b> |

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 10 Mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

**Présents :** LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Héléna, CHELIN Denis, STEUNOU Sylvie, THOMAS Jean-François, LE ROLLAND Annie

**Absents excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** RAOULT Bruno

**Secrétaire de séance adjoint :** PERCHOC Héléna

**Délibération n° 2023-03-04**  
**-Recrutement d'une Secrétaire de Mairie-**

Monsieur le Maire fait part que, suite au départ de Mme Nolwenn LE BARS, ayant les fonctions de secrétaire de mairie et de Mme Anne-Sophie LE RUDULIER, gestionnaire administrative, agents du service administratif des communes de Lanrivain, Peumerit-Quintin et Trémargat, les maires et adjoints souhaitent un nouveau découpage administratif en raison des difficultés liées à la gestion administrative du territoire.

Les Communes de Trémargat et Peumerit-Quintin s'associent pour créer un service Emploi Partagé sur leur nouveau territoire administratif.

La Commune de Lanrivain souhaite créer un poste à plein temps pour le secrétariat de sa commune et la gestion de son agence postale.

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant le nouveau tableau des effectifs communaux mis à jour par délibération du 5 avril 2023 ;

Considérant que le poste occupé par Mme Nolwenn LE BARS, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, est devenu vacant depuis le 17 avril 2023 suite à son départ de la Collectivité ;

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix « Pour »,

**-DECIDE** de recruter, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, un agent à temps complet ayant les fonctions de secrétaire de mairie pour le secrétariat de sa commune et la gestion de son agence postale. Ce poste est ouvert aux grades d'avancement du cadre d'emploi d'Adjoint administratif territorial (adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe) et aux grades d'avancement du cadre d'emploi de Rédacteur territorial (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe) ;

**-DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

**-DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt à la préfecture  
et publication ou notification

Le 28 JUIN 2023

Le secrétaire de séance  
Bruno RAOULT  
Conseiller Municipal



Le Maire,  
Philippe LE JONCOUR

